

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 1^{er} septembre 2021

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA (préinscriptions payées entre le 22 juillet et le 30 août à 09h30)

Établissement/filière sollicité (e) : Faculté des sciences de l'homme et de la société (FSHS)
Philosophie

Date limite de confirmation par le paiement : mardi 14 septembre 2021

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence de la FSHS, filière Philosophie :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BOGRE Séverin	M	Burkinabè
2	BONSA Olivia Natacha	F	Burkinabè
3	Dakio Michel	M	Burkinabè
4	FARGO Léonie	F	Burkinabè
5	KORBEOGO Jean Edouard	M	Burkinabè
6	LENGANE Faycal	M	Burkinabè
7	Rouamba Cheick Aboubacar	M	Burkinabè
8	SANOGO Boukaré	M	Burkinabè
9	SAWADOGO Jean-Marie	M	Burkinabè
10	ZOUNGRANA Diane Véronique	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à dix (10) noms.

Les candidats ont jusqu'au mardi 14 septembre 2021 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit 200 000 FCFA.

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (**DAAS**) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est ***individuelle et nominative et devra être présentée à la banque*** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le **mardi 14 septembre 2021** à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Professeur Jacques SIMPORÉ
Commandeur de l'Ordre de l'Étalon